
Parc national des Ecrins

Consultation pour le balisage d'itinéraires équestres dans le Champsaur-Valgaudemar.

Octobre 2019

Date limite de remise des offres : 8 novembre 2019 à 12h



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

> *Projet financé avec le concours de l'Union Européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional ». Il bénéficie également du soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'État à travers le Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).*

SOMMAIRE

1. Informations concernant l'appel d'offres et exigences du Parc.....	3
1.1 Contexte et objet du marché.....	3
1.2 Balisage des itinéraires équestres.....	3
1.3 Exigences de qualité.....	4
1.4 Délais de livraison et calendrier prévisionnel.....	4
2. Modalités d'échanges.....	4
3. Modalités de l'appel d'offres.....	5
3.1 Formulation des offres.....	5
3.2 Négociation.....	5
3.3 Critères de sélection des offres :.....	5
3.4 Montant de la commande.....	5
3.5 Modalités de paiement.....	5

1. Informations concernant l'appel d'offres et exigences du Parc

➤ 1.1 Contexte et objet du marché

Le « Grand Tour des Ecrins » est construit comme une marque regroupant deux gammes d'offres :

- « Le Tour de l'Oisans et des Ecrins » (GR® 54) : une grande itinérance pedestre sauvage et sportive en cœur de massif.
- « Les Balcons des Ecrins » : des itinérances pour tous entre villages et sommets, à la carte : à l'échelle des Espaces Valléens à parcourir à pied, à VTT, à cheval, avec des ânes, en trail...

Afin de promouvoir l'image qualitative et accessible du Grand Tour des Ecrins, ses déclinaisons en Balcons et plus généralement la randonnée itinérante à pied, à cheval ou à VTT, le Parc national des Ecrins souhaite étoffer son offre à destination des randonneurs, en proposant des itinéraires équestres sur plusieurs jours dans les vallées du Champsaur et Valgaudemar.

Le balisage des itinéraires est gage de qualité auprès du randonneur équestre. Il lui permet d'évoluer en toute sécurité et sérénité. Il est primordial à la structuration d'une itinérance. De ce fait, le Parc a de fortes attentes vis à vis de cette prestation qui marque la continuité de qualité des itinéraires qu'il propose. Le Parc national des Ecrins a développé une application de valorisation des randonnées itinérantes : www.grand-tour-ecrins.fr/. Aujourd'hui un total de 16 itinéraires de randonnées itinérantes sont en ligne. Ils se situent en partie dans la zone cœur du Parc et reposent sur de la randonnée itinérante pedestre et à VTT. En parallèle, des séjour clés en mains, des hébergements et des produits du terroir sont consultables sur le site web.

➤ 1.2 Balisage des itinéraires équestres

- Les itinéraires :

Deux portions d'itinéraires sont à baliser :

- Une grande portion d'un Tour du Champsaur-Valgaudemar : environ 130 km à baliser,
- des portions situées sur des itinéraires plus courts dans le Champsaur (liées au grand tour) : environ 20 km à baliser.

Soit en tout 150 km à baliser.

Les tracés exacts seront fournis au prestataire lors de la réunion de calage.

- Principes de balisage des itinéraires

Le balisage devra être conforme aux normes de la Fédération Française d'Équitation (FFE), en lien avec la charte départementale de balisage des Hautes-Alpes. Les balises présentées en annexe (couleur, dimension...) correspondent aux seules balises à apposer et définissent 4 éléments :

- itinéraire à suivre
- changement de direction
- mauvaise direction
- le cas échéant, itinéraire attelage.

Elles sont apposées dans les deux sens de la marche.

Les documents suivants font référence et leurs prescriptions doivent être respectées :

- Charte départementale (05) de balisage et signalétique des activités de randonnée
<https://www.hautes-alpes.fr/4830-randonnees.htm>

- Cahier technique du baliseur équestre – FFE.

<https://www.ffe.com/tourisme/Gites-et-Chemins/Ressources-documentaires/Guides-methodologiques/Balisage-et-signalisation>

- Cahier technique du baliseur équestre (formateur) – FFE

<https://www.ffe.com/tourisme/Documents/Kit-du-formateur5/Cahier-technique-du-baliseur-equestre>

Le ou les baliseurs agissant pour le compte du prestataire doivent être pratiquants de randonnée équestre. Ils seront équipés via leurs propres moyens pour le balisage des sentiers (outillage, peinture) et garants de leur propre sécurité.

Le baliseur équestre doit être un « baliseur officiel », officialisé à travers une inscription sur sa licence fédérale et doit avoir suivi une formation délivrée par un organe dépendant de la FFE.

Le baliseur n'est en aucun cas décideur du tracé à emprunter. Il devra se conformer au tracé proposé par le Parc national des Écrins, suite aux échanges avec la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar. En cas de constat de problème sur un sentier (obstacle, dégradations...) ou de doute, il devra en référer à la structure pour laquelle il intervient, qui se mettra en relation avec la personne responsable du dossier au Parc national des Écrins.

Le prestataire retenu sera garant du travail effectué par ses baliseurs et devra délivrer un ordre de mission pour chacun d'entre eux indiquant le tronçon exact à baliser. Le baliseur devra avoir en sa possession cet ordre de mission ainsi que sa licence fédérale lors de ses interventions sur le terrain. Autant que faire se peut, le ou les baliseur(s) informera le Parc national des dates d'interventions prévues sur le terrain, que ce soit planifié à l'avance ou du jour au lendemain.

➤ **1.3 Exigences de qualité**

Dans un souci d'homogénéisation, le travail de balisage devra être de bonne facture, en respectant les normes de la FFE, les balisages des autres activités, ainsi que les éléments naturels, les éléments de patrimoine culturel, et de signalétique. Le baliseur interviendra sur le schéma de sentiers de la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar, à ce titre son travail devra être exemplaire et complémentaire des services de cette structure.

➤ **1.4 Délais de livraison et calendrier prévisionnel**

Le calendrier prévisionnel est celui-ci :

- Remise des offres jusqu'au vendredi 8 novembre 2019 à 12 h
- La sélection du prestataire s'effectuera le 22 novembre au plus tard.
- Le lancement de la prestation aura lieu fin novembre avec une réunion de calage.
- Le balisage intégral de toutes les portions doit être effectué à la fin du printemps 2020.

2. Modalités d'échanges

L'interlocuteur sera Mathias Magen, chargé de mission « Grand Tour des Écrins ». Toute question ou demande d'informations complémentaires concernant le travail de balisage devra lui être adressée.

Le début de la prestation sera cadré par une réunion fixant les modalités d'échanges et de suivi, le tracé exact, ainsi que le planning opérationnel. Cette réunion sera soit physique soit par conférence téléphonique selon la disponibilité du ou des baliseurs. Une réunion en cours de prestation sera nécessaire pour faire un point sur l'avancement du travail en prévision de l'hiver. Des points téléphoniques ponctuels auront lieu tout au long de la prestation. Une réunion de bilan aura lieu en fin de prestation. Cette réunion sera l'occasion pour le prestataire de faire un compte rendu des actions de balisage effectuées, ainsi qu'un point éventuel sur les difficultés rencontrées ou toute autre information à faire remonter à la CC du Champsaur-Valgaudemar.

3. Modalités de l'appel d'offres

➤ 3.1 Formulation des offres

A minima ; les renseignements suivants seront inclus dans la réponse à l'appel d'offre :

- Une devis avec : le prix HT et TTC de la prestation complète (incluant tous les frais annexes : frais de déplacement, de nuitées...),
- L'offre signée par la personne compétente,
- Les délais de réalisation.
- Une liste de travaux de balisage déjà réalisés
- Tout document démontrant la légitimité de la structure pour baliser de façon officielle aux normes de la FFE.

➤ 3.2 Négociation

L'enveloppe budgétaire du Parc national est contrainte. La consultation prévoit une éventuelle phase de négociation avec les entreprises ayant répondu. Elle sera effectuée par courrier électronique avec précision des points sur lesquels portera la négociation et les conditions de remises de proposition de la part du prestataire.

➤ 3.3 Critères de sélection des offres :

Prix comparé selon le devis : 40 %

Références et planning : 60 %

➤ 3.4 Montant de la commande

Montant maximum : 3100 € TTC

➤ 3.5 Modalités de paiement

L'échéancier de paiement avec des acomptes sera précisé lors de la commande. Le solde sera versé une fois l'intégralité des tâches réalisées.

Renseignements :

Mathias Magen
Tel : 04 92 40 20 14

mathias.magen@ecrins-parcnational.fr

Signature et cachet

A....., le

Lu et approuvé

Annexe :

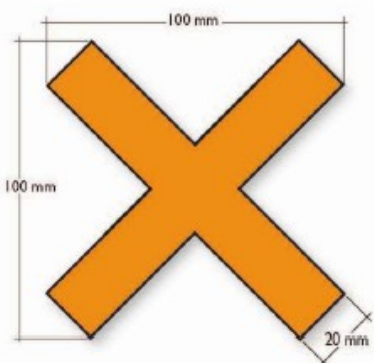


LES MARQUES DE BALISAGE ÉQUESTRE OFFICIEL

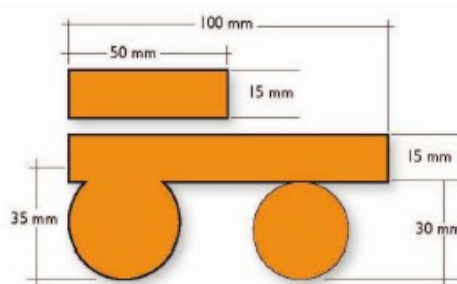


Itinéraire à suivre

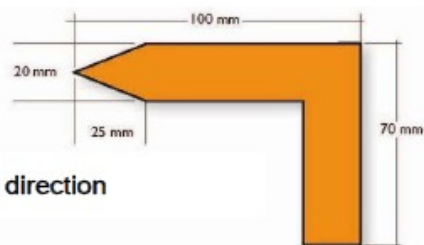
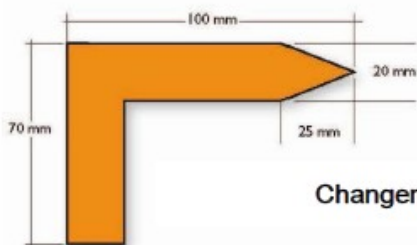
→ Référence couleur :
Pantone 151 C
ou
RAL 2008



Mauvaise direction



Itinéraire attelage



Changement de direction